



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GAEC la Bòrda d'Ambròsi

lieu-dit Moulin Neuf

33690 SILLAS

www.borda-ambrosi.fr

Article 1. Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de La Bòrda d'Ambròsi et de ses clients dans le cadre de la vente des productions de La Bòrda d'Ambròsi.

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et express de notre part. En passant commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente, en accepte les termes et renonce à en contester la validité.

Article 2. Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxe.

Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La Bòrda d'Ambròsi s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article 3. Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par chèque, virement, carte bancaire ou par effet de commerce (LCR directe).

Sauf accord préalable et mention express sur nos factures, celles-ci sont payables comptant, nette et sans escompte. Toute somme non réglée à l'échéance fixée fera l'objet après mise en demeure, d'une majoration de 1,5% par mois de retard commencé, à titre de pénalités de retard, quel que soit le mode de règlement prévu. En cas de recouvrement contentieux, les sommes dues seraient majorées d'une indemnité de 15% établie à titre de clause pénale conformément aux dispositions de l'article L 441-6 alinéa 12 du Code du Commerce.

Si dans les 7 jours qui suivent la mise en œuvre de la clause relative aux retards de paiement, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résiliée de plein droit et la restitution des produits pourra être demandée en référé, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

D'autre part, La Bòrda d'Ambròsi pourra exiger le règlement de toutes les factures dues, y compris celles dont l'échéance n'est pas échue.

Article 4. Clause de réserve de propriété

La Bòrda d'Ambròsi conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, La Bòrda d'Ambròsi se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Article 5. Transports – Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur lors de la commande.

Le franco de port est de 500 euros HT, pour toute livraison en France métropolitaine.

Conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce, toutes les marchandises expédiées franco ou non, voyagent aux risques et périls du destinataire. Ce dernier devra donc formuler directement auprès du transporteur, toute réclamation éventuelle résultant notamment d'avarie, livraison tardive etc. La signature du bordereau de livraison vaut acceptation de la marchandise.

Les délais de livraison confirmés par La Bòrda d'Ambròsi, dans le cadre de l'exécution des commandes, ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement. De ce fait, les retards de livraison ne peuvent donner lieu au versement d'indemnités, prestations ou dommages et intérêts, au profit du client. Toutes autres réclamations concernant les manquants, avaries, devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à La Bòrda d'Ambròsi, dans les 5 jours de la réception de la marchandise.

Article 6. Force majeure

La responsabilité de La Bòrda d'Ambròsi ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 11. Réclamations – Compétences

Toute réclamation doit être réalisée de façon écrite dans les 72 heures suivant la réception de la marchandise. Chaque réclamation est traitée de façon individuelle. Une solution adaptée et personnalisée sera proposée au cas par cas. Tout retour de colis doit faire l'objet d'un accord formel entre l'acheteur et La Bòrda d'Ambròsi.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Fait à , le

Coordonnées bancaires

RIB	Cof Banque (1) 30004	Cof Agence (2) 00583	Numéro de compte (3) 000101176092	Cof RIB (4) 88	BNP PARIBAS LANGON	(00583)
IBAN	FR76 3000 4005 8300 0101 7609 288 (6)			BIC: BNPAFRPPXXX (7)		